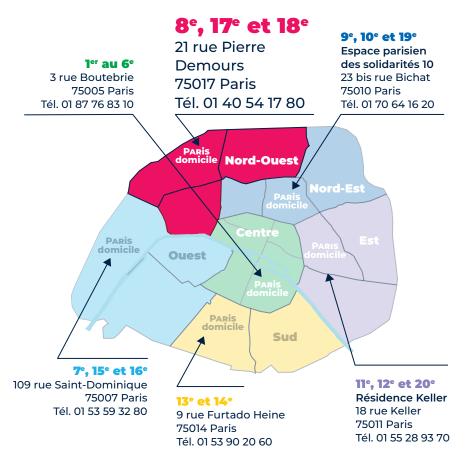
Paris Domicile Nord-Ouest

8°, 17° et 18° arrondissements 21 rue Pierre Demours 75017 Paris Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h Tél. 01 40 54 17 80







Paris Domicile Nord-Ouest



Isolement

Perte d'autonomie

Santé

Un accompagnement au quotidien

- Le service d'aide et de soins à domicile a pour mission de contribuer au maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans et/ou en situation de handicap.
- Il est composé d'aides à domicile, d'aides-soignants, d'infirmiers et de coordonnateurs.

En fonction de l'évaluation de vos besoins,

- → des aides à domicile vous accompagnent pour:
 - ▶ l'entretien du logement et du linge,
 - ▶ les courses,
 - ▶ la préparation et l'aide à la prise de repas,
 - ▶ l'aide à la toilette,
 - ▶ un accompagnement à la vie sociale et aux démarches administratives.
- → des infirmiers et aides-soignants réalisent:
 - ▶ des soins d'hygiène,
 - ▶ des soins de prévention et d'éducation à la santé,
 - ▶ des soins infirmiers (injection, pansements...),
 - ▶ la préparation, surveillance et administration du traitement.

Les prestations sont assurées 7 jours sur 7, de 8 h à 20 h du lundi au vendredi et jusqu'à 19 heures le samedi et le dimanche.

Les coordinateurs définissent:

- ▶ le montage financier de votre prise en charge pour les prestations d'aide à domicile,
- ▶ le plan d'aide à domicile,
- ▶ le plan de soins sur prescription médicale.
- Les prestations du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) sont prises en charge à 100 % par la Sécurité sociale.
- Le service d'aide à domicile est autorisé par arrêté du 26 novembre 2021.
 Le service de soins infirmiers est autorisé par arrêté n° 2007-365-4 du 31 décembre 2007.